

I. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DU DIRIGEANT ET DE L'ENCADREMENT

Comprendre les mécanismes de la mise en jeu de la responsabilité civile et pénale face à l'accident du travail et aux maladies professionnelles. Identifier les principaux risques et mettre en place des outils de prévention efficace.

OBJECTIFS :

- 1 Évaluer le risque accidentel et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale,
- 2 Estimer le coût de la non-sécurité au niveau humain, économique,
- 3 Définir l'existence de la délégation,
- 4 Mettre en œuvre la politique de prévention.

PUBLIC :

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants, et salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance entre apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Les grands principes de la prévention.

L'accident du travail et la maladie professionnelle.

Le document unique d'évaluation des risques.

La responsabilité pénale :

- Les grands principes,
- Personne physique,
- La gradation des fautes,
- Les peines applicables.

Personne morale :

- L'organisation de l'entreprise,
- Les délégations de pouvoir,
- La procédure pénale.

La responsabilité civile :

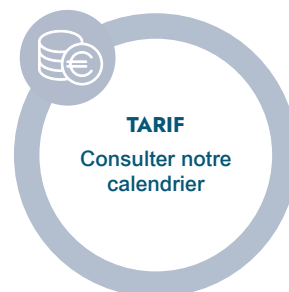
- Les grands principes,
- La responsabilité civile en matière d'hygiène et de sécurité au travail : la faute inexcusable,
- La procédure civile.

Les entreprises extérieures.

L'accueil des nouveaux embauchés.

La conformité des équipements.

Les habilitations des salariés.


CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR